

Séance ordinaire du 15 février 2018

L'an deux mil dix-huit, et le 15 février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. SALLET Jacques, Maire.

Présents : MM. SALLET Jacques - CAVILLON Hervé - CHUNIAUD Roland - JOLY Christian - TATON Pascal - VÉLON Guillaume
Mmes BOYER Frédérique - JOSSERAND Yolande - JOUVENT Claire - LETOURNEAU Adeline - PACCOUD Karine -

Excusés : Mme PERRETANT Delphine (pouvoir à BOYER Frédérique)

Absent :

M. VÉLON Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Demande de gratuité de la salle des fêtes par l'Amicale des retraités.
2. Vente de bois aux Blotonnées.
3. Adhésion à la plateforme dématérialisée des marchés publics dans l'Ain.
4. Convention bibliothèque.
5. PLU.
6. Projet cœur de village : Lancement de la consultation pour maîtrise d'œuvre.
7. Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018.
8. Questions et informations diverses.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. le Maire

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité puis M. le Maire ouvre la séance.

Objet de la délibération

Demande de gratuité de la salle des fêtes par l'Amicale des retraités

Monsieur le Maire lit la demande de l'Amicale des retraités pour la mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes pour une manifestation supplémentaire aux deux déjà accordées à chaque association. L'Amicale des retraités propose de ne pas demander la subvention communale annuelle d'un montant de 100 € habituellement octroyée.

Considérant que la délibération du 20 juillet 2017 attribue deux locations gratuites aux sociétés communales et que le montant d'une location de la salle des fêtes a été portée à 100 € pour la salle et 80 € pour la cuisine et la chambre froide par jour.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- refuse à l'unanimité d'accorder une mise à disposition gracieuse supplémentaire de la salle des fêtes à l'Amicale des retraités.

- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que cette association va changer de dénomination et sera l'Association rencontre et loisirs.

Objet de la délibération

Vente de bois aux Blotonnées

Monsieur le Maire informe que M. ANNEN et Mme GUY ont demandé à acheter la parcelle C704 située lieudit "Les Blotonnées". Ils ont peur que des arbres tombent sur leur propriété. Le fait d'être propriétaires leur permettrait de procéder à l'entretien du bois, de couper les plus gros arbres menaçants et de sécuriser ainsi leur habitation.

M. CAVILLON précise que la parcelle d'une surface de 6 a 77 ca présente un mélange d'essence de bois blanc, charmille et quelques chênes. Un devis pour la vente d'arbres a été demandé à l'entreprise LBSA de Viriat. La société propose d'acheter 3 chênes sur pied, soit 6 m³ pour un montant de 900 € TTC.

M. CAVILLON rappelle que ce bois est un lieu chargé d'histoire pour la commune et qu'une plaque commémorative y est installée.

D'autre part, M. le Maire informe l'assemblée que suite à une demande d'alignement de M. ANNEN, la Direction des routes du Département de l'Ain demande s'il y a lieu d'imposer un pan coupé pour faciliter les manœuvres des véhicules.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- refuse à l'unanimité la vente de la parcelle,

- accepte à l'unanimité de vendre les 3 chênes à la société LBSA pour un montant de 900 € TTC,

- accepte à l'unanimité l'imposition d'un pan coupé sur la RD 80A et la voie communale,

- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Objet de la délibération

Adhésion à la plateforme dématérialisée des marchés publics dans l'Ain.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une plateforme unique de dématérialisation des marchés publics est mise en place par le Département. Cette plateforme vise à faciliter et simplifier l'accès aux marchés publics des entreprises et à optimiser les offres. Le Département propose la signature d'une convention de mise à disposition gracieuse de cet outil.

M. le Maire précise qu'à compter du 1^{er} octobre 2018 la réglementation va imposer aux entreprises de répondre aux appels d'offres par voie électronique.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- accepte à l'unanimité de signer la convention de mise à disposition de la plateforme de dématérialisation des marchés publics dans l'Ain,

- autorise le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Convention bibliothèque.

M. le Maire précise que le point est reporté suite à une information du Département concernant une convention triennale alors que les réunions d'information faisaient état d'une convention annuelle.

Objet de la délibération

PLU.

Monsieur VÉLON rappelle qu'une réunion a eu lieu le 1^{er} février 2018 en présence de M. JOLIVET, de Mme Lucie DELY qui a repris le dossier suite au départ de Mme LÉTANG et de M. Richard BENOIT pour faire le point sur l'avancée du projet de PLU. L'atelier du Triangle avait été contacté début janvier pour la préparation de la réunion des Personnes Publiques Associées qui devait se tenir le 1^{er} février 2018. Beaucoup de points n'ayant pas été modifiés dans le document fourni pour la réunion des PPA il a été convenu de la reporter au 21 mars 2018.

M.VÉLON précise que le règlement tient compte des nouvelles dispositions de la loi ALUR mais garde les anciens codes :

- les nuanciers ont été remis à jour avec des couleurs à proscrire comme le bleu, le vert et les couleurs vives et la possibilité d'avoir recours à la lasure pour les menuiseries extérieures ;

- les OAP zone logements séniors avec la reprise de l'esquisse proposée par le CAUE mais en nuanciant le nombre de logements pour laisser une marge de manœuvre ;

- le repérage des bâtiments et éléments d'intérêt patrimonial est complété par une préservation des arbres existants et demande d'autorisation de coupe ;

- une cinquantaine de bâtiments ont été repérés dans le cadre du changement de destination, la liste doit être revue à la baisse par la redéfinition de critères de sélection (bâtiments n'ayant jamais eu d'autre usage qu'agricole) ;

- l'emplacement réservé pour le chemin piéton en direction du terrain de sport sera aménagé sur une bande de 2 m de largeur avec un cheminement de 1,50 m ;

- la zone 1 AUE doit inclure un projet précis pour conserver son statut.

M. le Maire ajoute qu'une enquête publique est à prévoir dans le cadre de permanences avec un commissaire enquêteur.

D'autre part, en marge du PLU, M. le Maire expose une demande d'urbanisme particulière qui va justement à l'encontre du futur PLU. En effet, la demande de permis de construire n° PC 001 364 18 D0001 n'est pas conforme aux prescriptions du futur règlement de PLU; la maison est orientée est/ouest alors que les maisons du quartier sont orientées nord/sud parallèles à la RD80. Cette position engendre également un vis-à-vis avec la maison voisine. Cette demande est justifiée par un projet de construction dans le cadre d'une implantation bioclimatique. M. le Maire précise que la commission a donné un avis favorable sous condition d'une orientation nord/sud.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur la décision définitive concernant cette demande de permis de construire, à savoir le maintien de la demande de changement d'orientation en corrélation avec le règlement du futur PLU.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré accepte à 10 voix pour et 2 abstentions le maintien de la demande de changement d'orientation de la maison.

Projet cœur de village : Lancement de la consultation pour maîtrise d'œuvre.

M. le Maire informe l'assemblée qu'il a rencontré l'association CONCORDIA qui gère des chantiers internationaux de bénévoles, principalement sur de la réhabilitation de bâtiments avec des équipes de 8 à 15 personnes de diverses nationalités. Cette association existe depuis 50 ans et a des contacts avec la CA3B. Le projet de rénovation est étudié par l'association ; visite du site, maîtrise d'œuvre, élaboration d'une liste des matériaux et des matériels et chiffrage du projet. Le concept repose sur un logement des équipes en tentes avec mise à disposition de sanitaires et d'une salle équipée d'une cuisinière, ainsi que sur la participation de la population. Les missions d'intervention se déroulent principalement sur la période de juin à septembre. Les équipes sont encadrées par un animateur technique et un animateur vie de groupe. Les dossiers de demande d'interventions sont à déposer en février – mars. Un technicien va venir visiter le chantier de la "maison Colin" pour faire un chiffrage approximatif.

M. le Maire ajoute que dans le cadre du projet cœur de village il convient de réfléchir à la maîtrise d'œuvre pour définir si elle devra être lancée pour le projet dans sa globalité ou tranche par tranche.

Débat d'orientations budgétaires (DOB) 2018

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un document de synthèse de la situation financière de la commune pour l'année 2017 avec les propositions pour l'année 2018 sur les budgets principal et assainissement.

Il précise que le montant de la dotation du SIVOS est à revoir et qu'il reste également à définir le montant des recettes en fonction des taxes à percevoir. En l'absence de notification officielle, les sommes de l'année 2017 seront approximativement reconduites.

Le compte administratif sera transmis à un établissement bancaire pour avis sur les capacités d'emprunt pour le projet cœur de village.

Le budget sera élaboré sur la base d'une étude complète du projet cœur de village et d'une réalisation des travaux du lot 1 portant sur la sécurisation du bourg uniquement. Les autres projets « mineurs » seront inscrits en fonction de l'autofinancement dégagé. Les budgets (principal et assainissement) seront équilibrés par des emprunts.

Questions diverses :

Le Conseil Municipal a :

- Pris note :

* du défilé de la FNACA prévu le 17 mars à 11 h et de la commande d'une gerbe et du vin d'honneur au bar LAPIERRE ;

* du service du vin d'honneur des conscrits par Adeline LETOURNEAU, Yolande JOSSERAND et Guillaume VÉLON,

*de la réponse de l'académie de Lyon concernant l'organisation du temps scolaire et de leur consultation du Département avant de donner un avis ;

*de la proposition de Mme GRIMBERT pour une mutualisation des demandes de subvention pour l'investissement en matériel de désherbage alternatif avec les communes de St Bénigne et de Saint Sulpice ;

* du commencement des travaux pour la fibre optique ;

* du bulletin d'adhésion des Villes et Villages fleuris 2018,

* de la demande d'autorisation de M. et Mme WIRA de planter des tentes sur le terrain adjacent au terrain de sport qu'ils ont loué les 9 et 10 juin 2018,

* du procès-verbal de la réunion du conseil d'école du RPI du 1^{er} février 2018 ;

* de la nomination de M. Hugues MADIGNIER en tant que Directeur territorial Pays de l'Ain d'ENEDIS et de Mme Gaëlle TOUZAC en tant qu'interlocutrice privilégiée ;

* de la réception d'une copie du courrier de Mme NEGRILLO adressé à ORANGE concernant l'absence de couverture du hameau de Haute-Serve par le réseau téléphonique;

* des manifestations de la Grange aux Parapluies ;

* du compte-rendu de la réunion du SIEA ;

* de la réunion du 7 mars 2018 de la Mutuelle de France Unie ;

* du carnaval organisé le 10 mars 2018 à Saint-Julien-sur-Reyssouze ;

- * des portes ouvertes de l'entreprise GARRY du 27 février au 1^{er} mars 2018 ;
- * du courrier des élus parlementaires ;
- * du courrier de demande d'achat ou de location de terrain de M. Eric FAVRE ;
- * de la demande de mise à disposition de la salle des fêtes par le Syndicat de la Reyssouze le mardi 3 avril 2018 ;
- * de la tenue de la prochaine séance le jeudi 22 mars 2018 à 20 h

L'ordre du jour étant épuisé et l'Assemblée n'ayant plus de question, le Maire lève la séance.